

exigera un haut degré de collaboration et d'initiative politique. Cette question devra être réglée au moins en partie avec le concours d'organismes existants tels que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ou par de nouvelles instances qui devront être créées à cette fin.

### **Les pays en voie de développement**

Un important phénomène lié à l'établissement du Comité des Vingt a été la participation des pays en voie de développement aux entretiens monétaires. Ils ont considéré les crises monétaires internationales qui se sont succédé ces dernières années comme une grave atteinte à leurs intérêts fondamentaux. La recherche d'une solution à ces crises, confiée à un nombre restreint de pays développés, a provoqué le ressentiment des pays moins riches. Ils ont jugé que, par suite de leur exclusion des pourparlers monétaires, l'on n'avait pas suffisamment tenu compte de leurs intérêts. La constitution du Comité des Vingt leur a cependant fourni une tribune convenable. Neuf des vingt participants représentent exclusivement les pays en voie de développement, tandis que certains délégués des nations industrialisées se font également les porte-parole de ces pays. Le Canada défend, entre autres, les intérêts de la Jamaïque et de la Barbade.

Les intérêts particuliers des pays en voie de développement dans le cadre de la réforme ont notamment trait à la fixité des taux de change entre les principales monnaies, assortie de marges étroites de fluctuation, afin d'atténuer les conséquences perturbatrices de toute souplesse excessive des taux de change sur leurs recettes d'exportation. Cependant, ce qu'ils désirent surtout, c'est que des dispositions garantissant le transfert de ressources réelles des nations développées aux pays en voie de développement figurent dans le plan définitif de réforme. Leur principale proposition à cet égard vise à établir une relation ou un «lien» entre l'attribution de droits de tirage spéciaux par le Fonds monétaire international et l'aide au développement, en vue de permettre un transfert de ressources réelles et, de ce fait, de promouvoir leur essor économique. On pourrait probablement obtenir ce résultat en attribuant aux pays en voie de développement, lors de l'allocation de droits de tirage spéciaux, une part supérieure à celle que justifierait leur importance dans l'économie mondiale, la portion des pays développés étant réduite en conséquence.

Les pays en voie de développement considèrent que cette formule d'aide non liée et quasi automatique améliorerait la qualité de l'assistance au développement.

Ils sont conscients du fait que cette «relation» ne leur garantirait pas de forts montants d'aide. Selon eux, toutefois, elle constituerait la reconnaissance du fait que la fourniture de ressources aux fins du développement représente un souci légitime de la communauté internationale. Les pays en voie de développement ont clairement fait savoir que tout plan de réforme acceptable devait comporter des mesures précises telles que le lien visant à faciliter un transfert de ressources en leur faveur. Par exemple, le ministre des Finances de l'Inde, M. Y. B. Chavan, a déclaré que son pays n'accepterait pas un nouveau système monétaire auquel ne serait pas intégré le principe du lien. Le projet du lien a donc de fortes résonances politiques.

### **Réserves exprimées**

Si la plupart des pays industrialisés sont d'accord avec l'objectif fondamental de l'accroissement du volume de l'aide au développement, nombre d'entre eux font des réserves au sujet du principe du lien. Ils s'inquiètent de la possibilité que le lien entre les DTS et l'aide au développement porte atteinte aux perspectives de réalisation d'arrangements monétaires internationaux satisfaisants, et certains d'entre eux ont proposé des solutions de rechange. Il est généralement admis que le système monétaire international remanié reposera dans une large mesure sur le DTS. Dans cette optique, on affirme que si la communauté internationale tentait de faire jouer un double rôle au DTS — celui d'avoir international et celui de moyen de financement du développement — il risquerait de ne pas pouvoir gagner et conserver la confiance absolue dont il aura besoin pour jouer son rôle de réserve. On craint que, de ce fait, la réforme monétaire puisse être compromise. Les adversaires et les tenants du «lien» admettent tous que la question cruciale en est une de confiance. La décision qui sera prise à ce sujet reposera en définitive sur des considérations politiques. Il est probable que cette question sera résolue assez facilement une fois que les principaux pays auront montré de façon tangible une assez forte volonté politique d'entente sur les points essentiels se rapportant à la réforme.

La hausse du prix du pétrole, dont nous avons parlé plus haut, a porté un rude coup aux efforts de développement des pays en voie d'industrialisation. La Banque mondiale a estimé que le coût supplémentaire de l'énergie importée par les pays en voie de développement dépasserait l'augmentation des fonds d'aide prévus par les pays donateurs pour le reste de la décennie. Il est donc exclu que ces pays